

Compte rendu de la vingt-quatrième réunion ordinaire du Comité Social et Economique (CSE).

La vingt-quatrième réunion ordinaire a eu lieu le mercredi 10 mai 2023 à 14h30 en présence de :

M. Pascal LANDREAT (Président)

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable)

Mme. Marie-Laure ARANJO (Titulaire)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC)

Ont été évoqués les thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation du procès-verbal de la réunion précédente :

Le procès-verbal de la réunion précédente est validé.

2- Mouvements de personnel et projets de recrutement :

Arrivée de Adrien CORDONNIER en tant qu'opérateur de saisie au SAV à compter du 04/04/2023.

Arrivée de Julia HARAND en stage du 09/05/2023 au 08/09/2023 pour la gestion de l'événementiel et le marketing.

À noter qu'à la suite du départ de Ludovic PINEAU le 24 mars, qui partageait son activité entre le pôle commercial et le SAV, il a été décidé de reprendre deux alternants, l'un ayant des compétences plus techniques pour le SAV et un second ayant des orientations plus commerciales pour gérer notamment les appels sortants.

L'idée est de continuer à anticiper les prochains départs en retraite sur le pôle commercial et de le renforcer.

Le départ de Christophe LALLEMANT a également été acté au 28/03/2023

3- Point sur la sous-traitance :

Rien de nouveau à évoquer.

4- Point sur la situation économique à fin avril 2023 :

Sur la partie négoce, la prise de commande progresse à +3,87 % par rapport à l'an dernier avec un chiffre d'affaires en hausse de 7,38%.

En ce qui concerne le SAV la prise de commande est en hausse de +51,69 % par rapport à l'an dernier avec un chiffre d'affaires en progression de +21,34 %.

Globalement, le premier trimestre a été un peu léger, mais nous avons fait un excellent mois d'avril.

Le chiffre sur les invendus est jugé non significatif, en attente de la mise en ligne de la nouvelle sélection de produits.

Christophe SCHMITT fait remarquer que les chiffres des invendus ne sont pas forcément les plus intéressants et qu'il serait préférable d'évoquer les chiffres du service EE.

5- Consultation annuelle obligatoire relative à la situation économique et financière de l'entreprise, Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail :

Remarque préalable, les chiffres définitifs seront validés lors de l'assemblée générale du 24 mai prochain, les chiffres évoqués restent susceptibles d'évoluer légèrement.

Frédérique ROYER nous remet un compte de résultat prévisionnel en début de discussion et Pascal LANDREAT commente les différentes rubriques :

Premier indicateur, le CA passe de 24,5M€ en 2021 à 25,6M€ en 2022, soit une évolution d'environ 1,1M€. en valeur et de +4,5% en pourcentage.

Le résultat d'exploitation passe quant à lui de 179 K€ à 494 K€, les résultats financiers de 86 700€ à 95 300€

Ceci nous donne un résultat courant avant impôts de l'ordre de 590K€ en 2022 par rapport à 266K€ en 2021.

A ces chiffres il convient de retrancher la participation des salariés de 119056 € en 2022 par rapport à 91363€ en 2021, ainsi que les impôts sur les bénéfices.

Ce qui donne un résultat final de l'exercice d'environ 394 K€ en 2022, ce qui peut paraître beaucoup, mais qui reste d'environ 50% inférieur aux standards des entreprises de notre type.

Il va donc falloir continuer à consolider notre situation.

Pascal LANDREAT précise que ces bons résultats vont nous permettre de négocier de manière beaucoup plus confortable avec les banques.

Il insiste également sur le fait que notre santé financière nous a permis de pouvoir régler de grosses factures en paiement comptant avec 2% d'escompte, ce qui a engendré une économie d'environ 100K€ sur l'année.

Il note également une participation plus importante cette année pour les salariés.

Il précise également que les charges de personnel ont globalement progressé de +4%, (environ 2% pour les NAO et 2% pour les évolutions de postes, les départs en retraite etc.)

En conclusion, la trajectoire est positive, malgré un contexte difficile.

Pascal LANDREAT remercie l'ensemble des équipes pour le travail accompli tout au long de l'année.

Le CSE pose la question de la mise à jour et de la communication de la BDES (Base de Donnée Economique et Sociale). Frédérique ROYER nous répond qu'elle termine sa mise à jour et qu'elle nous sera communiquée dès sa disponibilité (ancienne et nouvelle équipe CSE).

6- Possibilité de mise en place d'un accord d'intéressement en 2023 :

Pascal LANDREAT nous précise que la participation a augmenté de 23% entre 2021 et 2022.

Comme évoqué ci-dessus, les charges salariales ont également progressé de l'ordre de 4% en 2022.

Une PPV (Prime de Partage de la Valeur) a également été octroyée.

Donc la mise en place d'un accord d'intéressement n'est pas à l'ordre du jour.

7- Index de parité H/F :

L'index a pu être déterminé pour la première fois cette année, il est de 72/100, et nécessite des actions.

Ces actions seront développées dans le cadre des NAO 2023.

8- Point sur l'avancement des NAO :

Pour l'instant, les discussions n'ont pas été entamées.

Elles seront développées après le résultat des prochaines élections.

Elles seront applicables au 1^{er} juillet 2023.

9- Possibilité de mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) :

Pascal LANDREAT nous précise qu'il n'y est pas opposé.

On pourra voir ce sujet après les élections de la prochaine mandature dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales.

10- Etat d'avancement et suivi des entretiens annuels de progrès :

La majorité d'entre eux a été réalisée. Il reste une partie du service commercial, ces entretiens se dérouleront courant juin.

A noter que pour tous ceux ayant été réalisés, Pascal LANDREAT les a tous lus et annotés il lui reste juste encore 3 ou 4 dossiers concernant les collaborateurs sous la responsabilité de Carole BRADIER.

11- Point sur la mise à jour du document unique (DU), livret de sécurité, registre de soins :

A noter qu'un défibrillateur a été installé à l'entrée de la société.

En ce qui concerne le DU, le prestataire est sélectionné et mettra le document à jour année après année. La première intervention aura lieu avant fin juin.

Le livret d'accueil et de sécurité est prêt, il reste juste à ajouter le plan de circulation modifié, une fois les peintures et affichages sur le parking réalisés. Il sera mis à disposition rapidement. (Accueil, réfectoire, RH, FAB/SAV).

Le registre de soins, au format papier, a bien été mis en place.

12- Point sur la téléphonie :

Les tests sont toujours en cours...

A priori la phase de tests actuels devrait se terminer sous 2 ou 3 semaines.

13- Problème de charge de travail et de disponibilité du service informatique :

Certains salariés se sont plaints de l'indisponibilité du service informatique pendant plusieurs jours.

Par définition ce service est fortement sollicité, chacun souhaitant souvent des solutions immédiates à ses problèmes. Il est rappelé que pour éviter la saturation il convient de ne pas effectuer de demande personnelle sauf en cas d'urgence, et de passer par la hiérarchie afin d'analyser et de synchroniser les demandes ayant des points communs.

Est également signalé un ERP Sage configuré depuis longtemps pour des besoins qui ne correspondent plus forcément aux situations, et source de soucis.

14- Critères d'attribution et gestion des heures supplémentaires :

Il est d'abord rappelé par Pascal LANDREAT que l'attribution des heures supplémentaires ne sont ni un droit, ni une obligation.

Les décisions sont prises en concertation entre la direction et les chefs de service, en fonction de la masse de

travail, des objectifs, des contraintes de temps etc.

S'il s'avère que la quantité de travail lié à un nouveau besoin est absorbable par le ou les salariés concernés, il n'y a pas lieu d'accorder des heures supplémentaires.

Si cette quantité de travail est très importante, cela peut aller jusqu'à une embauche si cela est justifié.

Entre les deux, dans certains cas, des besoins exprimés et jugés réels et cohérents peuvent donner lieu à des heures supplémentaires.

Exemple : Alexis, pour EDF, 6h/semaine à condition d'obtenir des résultats ; idem pour LEGALLAIS avec valentin.

Il est plus facile d'effectuer le travail avec des collaborateurs maîtrisant les sujets et connaissant les mécanismes qu'avec une personne novice, et cela implique moins de charge financière qu'une embauche, surtout pour des missions limitées dans le temps.

15-Organisation de la formation commerciale pour le bien-être des salariés :

Dans un souci de bien-être au travail et pour la performance des salariés, Christophe SCHMITT propose de décaler la formation d'une journée, soit débiter le mardi plutôt que le lundi afin de ne pas imposer de ce fait un départ le dimanche pour les collaborateurs lointains, mais aussi de commencer la semaine par une journée de travail reposé et efficace. L'organisation du travail n'en serait qu'améliorée.

16- Fermeture de la société en fin de journée /semaine :

Le phénomène est notamment lié au point 14 et aux extensions d'horaires des personnes concernées.

La situation sera étudiée dans le détail, et si nécessaire un code d'alarme spécifique sera créé le temps des missions.

17- Questions diverses :

- Magasin : est évoqué le cas de Christophe LOCKYER qui a été vu seul au magasin et qui ne devrait pas être laissé seul. La direction en est consciente et réfléchit à un système de bouton d'urgence, de montre ou de tout autre dispositif d'alerte.
- Accompagnement fête des voisins le 02 juin à la cafétéria la fontaine : la direction nous confirme la prise en charge financière pour toutes les membres du personnel souhaitant participer à l'événement.
- Climatisation du bureau de Damien MICHEL : 3 devis ont été reçus, non seulement pour l'équipement du bureau de Damien, mais également pour la pièce attenante maintenant utilisée par la fabrication et éventuellement les archives. Un groupe séparé sera installé sur la partie plate du toit, comme réalisé il y a quelques années pour le contrôle d'entrée.
- Suivi de l'audit financier, Frédérique ROYER devait apparemment communiquer des éléments complémentaires, elle va rappeler Mme DECHANNET et voir avec elle prochainement, le CSE également.
- Rubriques des fiches de paie pas toujours simple à comprendre : Un « bulletin type » regroupant les explications des principales rubriques sera réalisé par la comptabilité et communiqué aux salariés avec un prochain bulletin.

La réunion a pris fin à 17h30.